ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Concours commun externe de secrétaire administratif d'Etat de classe normale

Session 2021

Rapport du jury

Référence :

Arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues

I- **Le directoire et les membres** :

Le concours commun externe de secrétaire administratif de classe normale ouvert pour la session 2021 a été organisé par les services de la direction des examens et concours du rectorat de l'académie de Bordeaux et placé sous la présidence de Madame Marie-Béatrice CELABE, directrice générale des services adjointe de l'Université de Bordeaux, et sous la vice-présidence de Monsieur Jean-Claude MANDEMENT, chef de bureau à la direction des examens et concours au rectorat de Bordeaux.

Le jury de ce concours commun était composé outre la présidente et le vice-président, de 25 membres issus des administrations des services déconcentrés de l'Etat (SGAMI, Préfecture, Secrétariat Général Commun, Cour administrative d'appel, DRAAF, Caisse des dépôts et des consignations) ainsi que des services et établissements de l'académie de Bordeaux (Rectorat, DSDEN, Université, lycée, collège).

II- **Les postes offerts** :

42 postes étaient déclarés ouverts au titre des différents ministères pour accéder aux corps suivants :

secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, 22 postes, secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, 10 postes, secrétaires administratifs du ministère de la justice, 4 postes, secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, 2 postes, secrétaires administratifs du ministère de la culture, 1 poste, secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, 3 postes.

III- **Les épreuves** :

Les épreuves écrites se sont déroulées les 21 et 22 avril 2021 et les épreuves orales du 14 au 17 juin 2021.

868 candidats se sont initialement inscrits à ce concours contre 705 lors de la session 2020. 395 candidats ont participé et remis leurs copies lors de la phase d'admissibilité. 152 candidats ont été déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites : le premier candidat classé admissible ayant obtenu un total de 83,5 points sur 100 ; les trois derniers candidats classés admissibles ex-aequo ayant obtenu 47 points sur 100.

A l'issue de la phase d'admission, 42 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 20 candidats ont été classés en liste complémentaire.

Le lauréat de ce concours classé en rang 1 a obtenu un résultat global de 143.25 points sur 180, soit 15.92 sur 20 de moyenne générale.

Le dernier admis sur liste principale a obtenu un résultat global de 108.75 points sur 180, soit une moyenne générale de 12.08 sur 20. Le dernier candidat admis sur liste complémentaire a obtenu un résultat global de 102 points sur 180, soit une moyenne générale de 11.33 sur 20.

A- **<u>Les épreuves écrites d'admissibilité</u>** :

Les épreuves écrites comprenaient pour tous les candidats un cas pratique portant sur le rôle du CHSCT et la démarche de prévention, et une épreuve de questions relatives à l'état d'urgence auxquelles s'ajoutaient selon le choix du candidat :

- concernant les problèmes économiques et sociaux : le chômage ;

- pour la comptabilité et les finances : des opérations courantes, des opérations d'investissement, des opérations d'inventaire, et de l'analyse financière ;

- concernant les enjeux de la France contemporaine : l'attractivité des métropoles et zones urbaines ;

- pour la gestion des ressources humaines : la qualité de vie au travail, le télétravail et le droit à la déconnexion.

Les meilleures copies de cas pratique faisaient apparaitre :

- sur le fond : une compréhension de la thématique du sujet, une capacité de synthèse et de contextualisation.
- sur la forme : des phrases courtes, un vocabulaire précis, une introduction, un plan apparent, des transitions, une absence de fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Les meilleures copies de questions à réponses courtes et épreuves à options comportaient :

- des connaissances précises sur l'épreuve à option choisie
- une structuration des réponses faisant appel à des connaissances personnelles
- des réponses objectives et neutres, étayées par des exemples pertinents

Les notes obtenues aux épreuves d'admissibilité :

EPREUVE	MINIMUM	MOYENNE	MAXIMUM
CAS PRATIQUE	0,0	8,3	18,5
QRC-GRH	3,5	10,0	17,3
QRC-Enjeux France	2,0	8,0	14,5
QRC-Compta.	1,3	7,4	14,3
QRC-Pbm éco.	1,8	8,5	16,0

L'épreuve des questions relatives à la gestion des ressources humaines est la plus choisie par les candidats : 180/395. L'option la moins choisie étant les questions relatives à la comptabilité et finance : 31/395.

B- **L’épreuve orale d’admission** :

Le jury s’est réparti en quatre commissions régulées par la présidente.

Les textes proposés à l’analyse des candidats ont mis en évidence les sujets suivants : la domination scolaire des filles, la mise en place d’espaces France Services, la parité, l’école inclusive, les difficultés de recrutement dans la fonction publique, la dissimulation du visage dans l’espace public, l’école et l’ascenseur social…Chaque texte est accompagné de deux questions.

Un constat général : une grande hétérogénéité des prestations des candidats due à des préparations au concours variable. Quelques candidats ont vu leur prestation amoindrie par un stress mal contenu.

Les meilleurs candidats ont su prendre du recul par rapport au texte, éviter la paraphrase, ouvrir vers d'autres sujets de politiques publiques, illustrer avec des exemples pris en dehors du texte et tirés de leur connaissance ou leur expérience. Beaucoup de candidats ont transformé les questions en plan, or ce n'est pas toujours pertinent. En revanche, les réponses aux questions doivent apparaître dans le déroulé.

Les connaissances sur l’administration étaient très inégales, d'un candidat à l'autre. Il ne s'agissait pas de s'assurer que le candidat connaissait tous les arcanes de l'administration de l'Etat mais de connaitre les principes de l'organisation de l'État et au moins un sujet d’actualité en lien avec les politiques publiques mises en œuvre.

Pour les mises en situation, les candidats ayant appréhendé les situations avec calme et hauteur de vue, en les replaçant à la fois dans un cadre administratif et au niveau d'un cadre intermédiaire (catégorie B), sont ceux qui, sans surprise, ont apporté des réponses les plus pertinentes.

Certains candidats se projettent peu sur les fonctions de secrétaire administratif. Les activités et tâches relevant de ce niveau de responsabilités semblent méconnues. Les candidats ayant déjà une expérience professionnelle ne développent pas assez leurs compétences opérationnelles transférables sur un poste de secrétaire administratif.

S’agissant d’un concours commun externe, il est conseillé aux candidats de montrer une curiosité et une ouverture d'esprit sur l'ensemble des ministères proposés.

Enfin, il est attendu lors d’une épreuve orale un argumentaire et des réponses claires et structurées révélant une bonne compréhension du sujet et des questions posées.